

**Adoption CA :**  
**Entrée en vigueur :**  
**Validité : Saison 2018/2019**  
**1 formulaire d'inscription**

## **CHAMPIONNAT INTERCLUBS DEPARTEMENTAL**

### **Interclubs Vétérans**

#### **REGLEMENT SAISON 2018-2019**

Le championnat vétérans a pour but de favoriser la compétition des joueurs de cette catégorie d'âge. Ces rencontres doivent reproduire l'esprit de compétition amicale et respectueuse propre à cette catégorie, ce qui suppose l'absence de volonté de tricherie. Pour des raisons de disponibilités des créneaux le championnat débutera dès la fin des ICD Mixte.

## **Article 1 – Conditions de participations**

La participation au championnat Interclubs Vétérans du Comité de Badminton de Paris implique l'acceptation du présent règlement et oblige tout club participant à être en règle tant avec la FFBad qu'avec la LIFB et le Comité, notamment en ce qui concerne les licences, les droits d'affiliation et le nombre de licenciés minimum d'un club, soit 10.

Les Rencontres Interclubs Vétérans sont ouvertes à toutes les joueurs et joueuses

- de catégories V1 à V7
- licenciés dans le club engagé.
- autorisés à jouer en compétition.

## **Article 2 – Divisions**

Le championnat est divisé en 2 divisions :

- 1) Une division Elite : sans aucune restriction d'âge ou de classement pour les membres des équipes
- 2) Une division Honneur : avec les restrictions suivantes :

Pour une rencontre, parmi les joueurs masculins aucun n'aura un classement supérieur à D9 dans la discipline jouée, il en est de même pour les dames où le classement maximal autorisé sera D7. Les classements sont arrêtés au 01 avril 2019.

**Pour que les 2 divisions soient ouvertes il faut un minimum de 3 équipes dans chacune d'elle. Si cette condition n'est pas remplie, les équipes inscrites pourront si elles le désirent être reversées dans l'autre division en respectant les critères.**

## **Article 3– Composition des équipes**

Pour être valide, en division Elite une équipe doit se composer au minimum de 1 dame et de 4 hommes, en division Honneur une équipe doit se composer au minimum de 1 dame et de 3 hommes.

## **Article 4 - Capitaine**

Une ou un capitaine sera désigné(e) au sein de chaque équipe pour toute la durée de la compétition.

**Elle ou il est responsable de l'organisation de son équipe ainsi que du bon comportement de celle-ci durant les rencontres (ponctualité, rafraichissements, fair-play...)**

**La ou le capitaine / responsable de l'équipe** devra saisir les résultats sous 48h après la rencontre à domicile dans le logiciel Badnet.

**La ou le capitaine de l'équipe visiteuse** doit valider dans les 48h les résultats saisis.

Le responsable Interclubs du Comité de Paris validera définitivement les résultats saisis.

### **Article 5 - Déroulement d'une rencontre**

Le club doit réserver au moins 2 terrains et avoir 2h30 de créneau (temps d'échauffement compris).

Comme ce championnat est ouvert aux joueurs classés, le volant officiel est le volant plume, cependant si les deux joueurs sont NC, ils jouent en volant plastique dès lors qu'un des deux joueurs le demande.

Les volants sont à la charge de chaque équipe (partage).

Avant le début de la rencontre, les capitaines remplissent une feuille de résultat en 2 exemplaires avec le nom des joueurs pour chacun des matchs et se mettent d'accord pour l'ordre des matchs.

Après chaque match, chacun des capitaines inscrit le score sur sa feuille de résultats.

A la fin de la rencontre, les capitaines valident le résultat final en signant les deux feuilles de résultats. Les feuilles de matchs seront conservées par les deux capitaines jusqu'au 31 août 2019 en cas de contestation.

Le responsable Interclubs validera les résultats

Pour la division Elite chaque rencontre se déroule en 6 matchs :

- 1 simple hommes
- 2 doubles hommes
- 2 doubles mixte
- 1 double Dames

Pour La division Honneur chaque rencontre se déroule en 5 matchs :

- 1 simple hommes
  - 1 doubles hommes
  - 2 doubles mixte
  - 1 double Dames
- 
- Si un des 2 clubs ne peut aligner qu'une seule dame, il préviendra l'autre club, le double dame ne sera pas joué, les 2 clubs auront ce match perdu (0 point) et la rencontre se jouera sur 5 matchs. Dans ce cas la dame présente jouera les 2 doubles mixte.
  - Attention, la présence d'une dame est indispensable, si un club ne peut aligner aucune dame, la rencontre ne peut avoir lieu, et le club perd par la rencontre par forfait (les joueurs pourront jouer pour le plaisir, mais les résultats ne seront pas validés dans Poona)

- Chaque joueur ne peut jouer que 2 matchs, et pour les hommes, ces 2 matchs ne seront pas dans le même tableau.
- Un joueur ne peut jouer que dans une seule division par journée.

### **Article 6- Forfait**

Est considéré comme match perdu par forfait :

- un match non joué.
- un match joué par un joueur non qualifié au regard des points 1 et 2.

Un forfait est assimilé à une défaite sur le score de 21 - 00, 21 - 00. Si les deux équipes sont forfaits, le forfait sera comptabilisé 0 - 0 par set.

### **Article 7 - Points**

Le décompte des points par match est le suivant :

- match gagné = 1 point.
- match perdu = 0 point.
- match forfait = -1 point.

**L'équipe qui possède le total de points le plus important à l'issue des 6 (5) matchs remporte la rencontre.**

Le barème des points par rencontre est le suivant :

- Victoire = 3 points.
- Egalité = 2 points
- Défaite = 1 point.
- Forfait = -1 point.

### **Article 8 - Classement**

Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres.

En cas d'égalité (de la somme des points accumulés) entre deux équipes ou plus, le classement est établi par le résultat des rencontres selon l'ordre de priorité :

- soit les points de victoires (égalité et défaites).
- la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus.
- la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus.
- la différence entre le nombre de points de jeu gagnés et perdus.

Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat des rencontres les ayant opposées.

En dernier recours, les équipes seront départagées par un tirage au sort.

### **Article 9- Calendrier**

La Commission des Interclubs s'engage à fournir à l'ensemble des équipes le calendrier de toutes les rencontres avant le démarrage du championnat. Chaque capitaine doit communiquer les dates des rencontres à toutes les joueuses concernées dès la diffusion du calendrier. Pour chaque division les rencontres pourront se jouer en aller/retour uniquement si le nombre d'équipe le permet.

### **Article 10 - Report**

Il n'y aura pas de report possible (sauf grèves ou intempéries).

La rencontre sera jouée ultérieurement après consultation des deux capitaines.

Toute demande de report est à formuler auprès de la CDI (Commission Interclubs)

### **Article 11- Inscription**

La fiche d'inscription pour les Interclubs Vétérans 75 devra être envoyée au siège du Comité Départemental de Badminton, sis 32, rue Rottembourg 75012 Paris et à [interclubs@codep75.org](mailto:interclubs@codep75.org) au plus tard le 31 janvier 2019.

Le règlement de la participation d'un montant de 30€ devra être envoyé par chèque à l'ordre du Comité de Badminton 75, à Mme Karine BE, 194 Bis Avenue du Président Wilson, 93210 La Plaine Saint Denis **au plus tard le 24 janvier 2019** et par virement le 31 janvier 2019, sur le compte **30003 01678 00050016633 79**.